

## Ministère du travail, de la santé et des solidarités

Accès au corps des attachés d'administration de l'État
DESCRIPTION DE L'EMPLOI
Catégorie : AX B□ C□
Corps : Attaché d'administration de l'État
<u>Voie de recrutement</u> : promotion par la voie du détachement de fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi, en application de l'article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.
Les attachés d'administration de l'État sont chargés, soit de missions spécialisées, soit de tâches d'administration générale. Selon le cas, ils contribuent à l'élaboration du travail réglementaire, ou sont chargés de la mise en place et du suivi des procédures administratives. Ils peuvent exercer des fonctions d'expertise, de conseil et d'encadrement.
Les attachés d'administration de l'État peuvent être affectés en administration centrale ou dans les services territoriaux des ministères chargés des affaires sociales.
CONDITIONS DE CANDIDATURE
Peuvent déposer leurs candidatures les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, tels que définis à l'article L. 5212-13 du code du travail :  - ayant la qualité de titulaire de la fonction publique, - justifiant au 1er janvier 2024 de quatre années au moins de services publics.
FORMATION
Les candidats sélectionnés suivront une formation dans l'un des cinq Instituts Régionaux d'Administration (IRA):  • Site officiel de l'Institut régional d'administration de Bastia;  • Site officiel de l'Institut régional d'administration de Lille;  • Site officiel de l'Institut régional d'administration de Lyon;  • Site officiel de l'Institut régional d'administration de Metz;  • Site officiel de l'Institut régional d'administration de Nantes.  La formation commencera début janvier 2025.  La durée du détachement est fixée à une année, à l'issue de laquelle, en cas d'avis positif, le fonctionnaire est déclaré apte à être intégré dans le corps de détachement.

## **INSCRIPTIONS**

Les inscriptions seront ouvertes du <u>4 mars au 4 avril 2024</u>. Pour candidater, les candidats devront constituer un dossier de candidature complété et signé, téléchargeable sur le site internet des ministères chargés des affaires sociales à l'adresse suivante : <a href="https://solidarites-sante.gouv.fr/article/acces-par-la-voie-du-detachement-a-un-corps-de-categorie-superieure">https://solidarites-sante.gouv.fr/article/acces-par-la-voie-du-detachement-a-un-corps-de-categorie-superieure</a>

Le dossier de candidature doit être accompagné des pièces justificatives suivantes :

- 1. tout document justifiant du bénéfice de l'obligation d'emploi (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), justificatif du versement d'une rente accident du travail ou maladie professionnelle, justificatif d'une pension d'invalidité, justificatif d'une pension militaire d'invalidité, ...),
- 2. un curriculum vitae.
- 3. pour les personnes concernées ; un certificat médical d'aménagement d'épreuve, établi par un médecin agréé et daté de moins de six mois.

Les candidats présélectionnés seront auditionnés à partir du mois de juillet 2024 dans les locaux du ministère à PARIS.

Les dossiers de candidature et les pièces justificatives sont à retourner, <u>au plus tard le 4 avril 2024, à l'adresse suivante</u> : <u>drh-concours@sg.social.gouv.fr</u> à minuit, terme de rigueur

mettre en objet Détachement AAE BOE suivie de votre NOM et Prénom

Pour tous renseignements, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:drh-concours@sg.social.gouv.fr">drh-concours@sg.social.gouv.fr</a>